

### Le 6 décembre 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 10-438 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2010, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 1-11-10
- Rés. 10-439 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 16 novembre 2010, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 16-11-10
- Rés. 10-440 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2010, au montant de 86 209,90\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.  
Comptes du mois
- Rés. 10-441 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2010 du règlement #08-559 (Travaux rues du Rocher, Soumande et des Galets) au montant total de 1 935,20\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.  
Compte règl. #08-559
- Rés. 10-442 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2010 du règlement #10-592 (Travaux rues de l'Église et Trépanier) au montant total de 78 688,53\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.  
Comptes règl. #10-592
- Rés. 10-443 Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2010 du règlement #10-594 (Travaux ave Royale, entre le 5102 et le 5318) au montant total de 4 183,56\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.  
Compte règl. #10-594
- Rés. 10-444 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent les transferts budgétaires suivants :  
Transferts budgétaires
- De**
- |   |           |
|---|-----------|
| 02-13000-310 (Frais de déplacement – Adm.)          | 1 000 \$  |
| 02-13000-414 (Administration et informatique)       | 500 \$    |
| 02-13000-454 (Formation et perfectionnement – Adm.) | 400 \$    |
| 02-13000-456 (Destruction de documents)             | 550 \$    |
| 02-21000-960 (Sûreté du Québec)                     | 590 \$    |
| 02-22000-454 (Formation et perfectionnement)        | 7 000 \$  |
| 02-22000-649 (Autre)                                | 8 000 \$  |
| 02-22000-650 (Vêtements, chaussures et acc.)        | 10 000 \$ |
| 02-32000-411 (Frais de génie, arpantage)            | 1 000 \$  |

02-32000-640 (Pièces et acc. voirie)	4 000 \$
02-32000-643 (Outils voirie)	1 000 \$
02-34000-420 (Services techniques)	6 000 \$
02-34000-649 (Autres)	4 500 \$
02-41200-635 (Produits chimiques)	230 \$
02-41300-411 (Serv. Scientifique et génie)	20 000 \$
02-41520-649 (Autres)	2 000 \$
02-45300-446 (Élimination matériaux secs)	6 490 \$

## À

02-22000-442 (Serv. payés autres municipalités)	790 \$
02-22000-525 (Ent. et rép. véhicules incendie)	820 \$
02-32000-455 (Immatriculation voirie)	480 \$
02-32000-516 (Location équipement voirie)	12 230 \$
02-32000-525 (Ent. et rép. véhicules voirie)	1 220 \$
02-32000-621 (Achat gravier voirie)	20 145 \$
02-32000-622 (Achat sable voirie)	8 140 \$
02-32000-625 (Asphalte voirie)	12 350 \$
02-32000-631 (Essence et huile diesel voirie)	1 325 \$
02-32000-650 (Vêtement chaussure voirie)	1 020 \$
02-35500-640 (Plaques de rue signalisation)	510 \$
02-41200-411 (Analyse de l'eau)	610 \$
02-41300-515 (Location véhicules)	920 \$
02-41300-522 (Ent. et rép. édifices)	660 \$
02-41300-525 (Ent. et rép. véhicules)	2 220 \$
02-41300-621 (Gravier aqueduc)	250 \$
02-41300-631 (Essence et huile diesel)	750 \$
02-41300-640 (Pièces et acc. aqueduc)	1 630 \$
02-41300-642 (Tuyauteerie)	1 460 \$
02-41300-649 (Autres)	530 \$
02-41500-516 (Location de machinerie égout)	440 \$
02-45110-640 (Conteneur)	640 \$
02-45120-515 (Location véhicules)	3 870 \$
02-61000-310 (Frais de dépl. Urbanisme)	250 \$

Dépôt certificat règle.  
#10-601

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 8 novembre 2010 sur le règlement #10-601 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment municipal actuel sur la rue des Lupins et de construction d'un garage municipal sur l'avenue Royale (lots 334-2 et 335-2) et prévoyant un emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Rés. 10-445  
Déneigement  
stationnement  
Fabrique

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention à la Fabrique de St-Ferréol équivalant au coût du déneigement du stationnement de l'église, pour l'hiver 2010-2011, soit la somme de 2 350 \$ + taxes.

Rés. 10-446  
Brunch  
Caisse  
populaire

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'acquisition de 10 cartes, au coût de 20 \$ chacune, pour le Brunch 10<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, dont les profits seront versés à la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré.

Rés. 10-447 Appui aux agriculteurs	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient les agriculteurs dans leurs revendications contre les modifications à l'assurance stabilisation des revenus agricoles.
Rés. 10-448 Budget OMH	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'Habitation de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoient des revenus de 44 051 \$ et des dépenses de 82 496 \$ pour un déficit de 38 445 \$. La contribution municipale sera de 3 844 \$.
Rés. 10-449 Gestion des aquifères	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent le contrat de gestion des aquifères avec Mission HGE inc., pour l'année 2011, au montant de 6 734 \$ + taxes.
Rés. 10-450 Subvention Comptoir d'entr'Aide	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 1 000 \$ au Comptoir d'entr'Aide de St-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de leur campagne de financement afin de venir en aide aux familles démunies.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien de la rue des Prairies. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. #10-451 Non respect des plans soumis 2239 ave Royale	Attendu qu'il a été constaté que le propriétaire du 2239 avenue Royale n'a pas respecté le permis obtenu et les plans déposés pour la construction d'une verrière en cour latérale droite;  Attendu que deux grandes fenêtres ont été installées plutôt que 6 sections de fenêtre, telles que prévu sur les croquis du SARP;

En conséquence :

Rés. 10-452 Zone industrielle IA-6	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la modification des fenêtres sur le mur latéral droit de la verrière au 2239 avenue Royale, à la condition que des carreaux soient ajoutés à ces dernières et que le propriétaire rencontre le SARP et dépose une nouvelle proposition pour le revêtement extérieur de la verrière.  Attendu que monsieur Daniel Lachance demande à la municipalité de retirer son exigence d'implanter une haie sur la limite ouest de sa zone industrielle;  Attendu que monsieur Lachance désire planter une haie sur le plateau, en bordure de l'avenue Royale, situé dans la zone RA/D-2, soit à l'ouest de son entreprise;
	Attendu que la municipalité désire que la zone industrielle soit clairement délimitée;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de conserver comme exigence la plantation d'une haie de cèdres sur la limite ouest de la zone industrielle. Monsieur Lachance pourra toutefois créer un chemin d'accès en pierres concassées à l'ouest de cette haie ainsi que deux entrées dans cette zone, soit une

à l’arrière du 2838 avenue Royale pour accéder au garage et une seconde vers le sud pour accéder à l’entrepôt de sel.

Rés. 10-453  
Blocs de  
béton

Attendu que des blocs de béton sont déposés à l’entrée du Scandinave, en bordure de l’avenue Royale;

Attendu que la municipalité a effectué des travaux de mise en valeur de l’entrée ouest de la municipalité;

Attendu qu’il serait approprié de remplacer les blocs de béton peu esthétiques par des bacs à fleurs ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d’urbanisme de transmettre une lettre au conseil d’administration du Scandinave afin de leur demander leurs collaboration et participation dans la mise en valeur de notre municipalité, soit en remplaçant les blocs de béton par des bacs à fleurs dès le printemps 2011.

Rés. 10-454  
Clôture du  
parc rue du  
Seigle

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d’urbanisme de montrer l’exemple aux citoyens en plantant une haie de cèdres le long de la clôture de mailles longeant la passerelle menant au parc municipal et voisine du 25 rue du Seigle. Les frais seront assumés conjointement avec le propriétaire du 25 rue du Seigle.

Rés. 10-455  
Permis PIIA  
52 et 54 rue  
De Coubertin

Attendu la demande de permis pour la construction d’une résidence unifamiliale jumelée aux 52 et 54 rue De Coubertin;

Attendu que la première demande de permis, présentée au comité consultatif d’urbanisme le 26 octobre 2010, a été refusée par le conseil municipal;

Attendu que les promoteurs de ce projet de construction ont rencontré le SARP suite au refus du conseil municipal et déposé le croquis réalisé par ce service pour approbation;

Attendu que le conseil municipal a approuvé le croquis du SARP déposé au comité consultatif d’urbanisme le 9 novembre 2010;

Attendu que la compagnie BONE Structure a informé la municipalité qu’elle ne peut réaliser une construction correspondant au croquis réalisé par le SARP, soit avec des débords de toit et une colonne en pierre de béton;

Attendu que le promoteur a déposé de nouveaux plans de construction au comité consultatif d’urbanisme le 23 novembre 2010;

Attendu que malgré les modifications apportées aux plans les membres du comité consultatif d’urbanisme sont d’avis que le projet n’aura pas une intégration harmonieuse dans le secteur du fait qu’il s’agit d’une architecture contemporaine et qu’elle ne présente pas un caractère de villégiature;

Attendu que le projet viendra briser l’harmonie actuelle du développement « Le Faubourg Olympique »;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée aux 52 et 54 rue De Coubertin.

Rés. 10-456  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 novembre 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
88 rue de la Butte	Rénovation	Rés. #10-237
126 Montée des Clairières	Garage détaché	Rés. #10-239
43 rue du Blé	Cabanon	Rés. #10-240
74 rue De Coubertin	Unifamiliale isolée	Rés. #10-241

Toutefois, la condition suivante devra être respectée pour le 43 rue du Blé :

- Le revêtement extérieur du cabanon devra être de fibre de bois pressée, de type *Canexel*, de la même couleur que la résidence, sur les quatre murs.

Rés. 10-457  
Demande  
d'autorisa-  
tion CPTAQ  
Étang sur le  
lot 331-P

Attendu que le propriétaire du lot 331-P désire créer un étang alimenté par des sources d'eau naturelles et souterraines sur sa propriété;

Attendu que l'étang aura une dimension approximative de 45 mètres de diamètre;

Attendu que l'étang sera situé à une distance d'environ 140 mètres de l'avenue Royale et à une distance d'environ 7,6 mètres des lignes latérales;

Attendu que l'enlèvement de sol arable en zone agricole nécessite une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Attendu qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit accompagner la demande d'autorisation;

Attendu que la demande ne contrevient pas aux règlements de la municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol

arable visant à créer un étang sur le lot 331-P.

Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Léopold Michel, Laurent Habel et Robert Pilote

Contre : Madame Monique Goulet qui mentionne que cet appui va à l'encontre du règlement de contrôle intérimaire et des îlots déstructurés.

Rés. 10-458  
Adoption  
règl. #10-602 Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote et résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-602 décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 160 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.  
Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie, Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel et Robert Pilote  
Contre : Monsieur Léopold Michel

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (Services d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (Gestion des déchets). Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à créer la zone RV-6 et à y permettre les toitures à un versant. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 10-459  
Adoption  
premier projet  
de règl. #10-  
603 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #10-603 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à créer la zone RV-6 et à y permettre les toitures à un versant. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Germain Tremblay, maire, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement relatif à la rémunération des élus municipaux. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 10-460  
Mandat  
ministre des  
Finances Attendu que la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).  
En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu :

QUE les conseillers municipaux mandatent le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec* pour et au nom de la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

Rés. 10-461  
Adjudication  
règl. #09-580,  
10-592 et 10-  
594 Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 09-580, 10-594 et 10-592, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions

pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2010, au montant de 2 420 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,665	91 000 \$	1,5%	2011	3,25163%
		93 000 \$	1,8%	2012	
		96 000 \$	2,3%	2013	
		100 000 \$	2,7%	2014	
		2 040 000 \$	3,0%	2015	
Valeurs mobilières Banque Laurentien-ne inc.	98,542	91 000 \$	1,6%	2011	3,27993%
		93 000 \$	1,8%	2012	
		96 000 \$	2,3%	2013	
		100 000 \$	2,65%	2014	
		2 040 000 \$	3,0%	2015	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,083	91 000 \$	1,6%	2011	3,39261%
		93 000 \$	1,9%	2012	
		96 000 \$	2,35%	2013	
		100 000 \$	2,65%	2014	
		2 040 000 \$	3,0%	2015	

Attendu que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 420 000 \$ de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges soit adjugée à Financière Banque Nationale inc. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Rés. 10-462      Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 10-592 et 10-2 420 000 \$ :  
594

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de</b>
09-580	1 636 900 \$
10-592	669 900 \$
10-594	113 200 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 420 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne  
9751, boulevard Sainte-Anne  
Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) G0A 3C0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Rés. 10-463 Modification des échéances règl. #09-580, 10-592 et 10- 594	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu :  QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 420 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 09-580, 10-594 et 10-592, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :  <b>cinq (5) ans</b> (à compter du 21 décembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 09-580, 10-594 et 10-592, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
Rés. 10-464 Frais d'émission règl. #08-580	Attendu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 420 000 \$ en vertu des règlements #09-580, 10-592 et 10-594, la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a dû procéder par l'émission d'obligations;
	Attendu que des frais d'émission sont exigés par l'adjudicataire pour ce type de financement;
	Attendu que le montant de l'emprunt autorisé en vertu du règlement #09-580, soit 1 650 000 \$, couvre tous les travaux ainsi que les frais inhérents mais qu'il en manque pour les frais d'émission;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des frais d'émission du financement effectué en vertu du règlement #09-580, au montant de 32 307 \$, à partir du surplus cumulé.
Rés. 10-465 Vente pour non paiement des taxes	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux transmettent à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2008 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est mandaté pour représenter la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non paiement des taxes.
Rés. 10-466 Renouvellement contrats CAUCA	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellement, avec la Centrale des appels d'urgence Chaudières-Appalaches (CAUCA), le contrat pour l'opération du Centre primaire de traitement des appels 9-1-1 et celui pour l'opération du Centre de répartition des appels d'urgence et de secours. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer lesdits contrats.
Rés. 10-467 Versement taxe 9-1-1	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser directement à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) le produit de la taxe municipale 9-1-1 qu'elle perçoit pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

- Rés. 10-468  
Modification  
déneigement
- Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour le déneigement de son réseau routier pour la période 2010 à 2015;
- Attendu que le devis de soumission indiquait toutes les rues susceptibles d'être complétées et cédées à la municipalité à l'hiver 2010-2011;
- Attendu que le promoteur du développement Domaine des Champs Fleury n'a toujours pas corrigé les déficiences qui lui ont été rapportées à la fin de 2009 et que les rues lui appartiennent toujours;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent à l'entrepreneur Déneigement Daniel Lachance inc. de ne pas déneiger les rues suivantes :

- Rue des Marguerites 400 mètres
- Rue Trépanier 60 mètres

- Rés. 10-469  
Profil rue de  
la Tourbe
- Attendu que la partie de la rue de la Tourbe située à l'est de la rue du Blé a une hauteur variant de 0,83 mètre à plus de 1,68 mètre par rapport au terrain du 9 rue du Blé;
- Attendu que cette section de rue n'a jamais été utilisée depuis sa réalisation en 1986 étant donné qu'elle ne donnait accès à aucune propriété;
- Attendu qu'un projet de développement est en voie de se réaliser et débouchera sur cette section de la rue de la Tourbe;

Attendu que l'entretien de cette section de rue entraînera des problèmes de sécurité, de déneigement et d'égouttement pour le terrain situé en contrebas;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux s'engagent à modifier le profil de la section de la rue de la Tourbe située à l'est de la rue du Blé pour l'abaisser de 75 centimètres dans la partie la plus élevée et à installer une glissière de sécurité.

- Rés. 10-470  
Horaire 2011  
des séances  
du conseil
- Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

. 10 janvier	. 7 février
. 7 mars	. 4 avril
. 2 mai	. 6 juin
. 4 juillet	. 1 <sup>er</sup> août
. 12 septembre (5 : Fête du travail)	. 3 octobre

. 7 novembre

. 5 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés. 10-471  
Fermeture de  
l'Hôtel de  
ville

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux ferment le secrétariat de l'Hôtel de ville, du 24 décembre 2010 au 4 janvier 2011 inclusivement, pour la période des fêtes.

Rés. 10-472  
Déneigement  
des bornes-  
fontaines et  
patinoire

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour le déneigement des bornes-fontaines et de la patinoire :

	<u>Bornes-fontaines</u>	<u>Patinoire</u>
Ferme de La Montée		35,00\$ + taxes
Déneigement Daniel Lachance inc.	45,00\$ + taxes	45,00\$ + taxes
Déneigement PJL enr.	50,00\$ + taxes	40,00\$ + taxes
Alain Martineau Excavation	68,90\$ + taxes	68,90\$ + taxes

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent aux plus bas soumissionnaires, soient Déneigement Daniel Lachance inc, au montant de 45 \$/l'heure + taxes, pour le déneigement des bornes-fontaines et à Ferme de la Montée, au montant de 35 \$/l'heure + taxes, pour le déneigement de la patinoire, pour la saison 2010-2011. Si les plus bas soumissionnaires ne sont pas disponibles lorsque leurs services seront requis, la municipalité se réserve le droit d'utiliser les services du deuxième plus bas soumissionnaire.

Rés. 10-473  
Engagement  
préposé à la  
patinoire

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent monsieur Stéphane Bombardier comme préposé à la patinoire pour l'hiver 2010-2011. Son salaire horaire sera celui prévu à la convention collective soit 14,19\$ de l'heure.

Rés. 10-474  
Adoption  
politique de  
tarification

Attendu que le comité des loisirs a mis à jour sa politique de tarification en matière de loisirs, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité de loisirs de St-Ferréol-les-Neiges d'adopter la politique de tarification en matière de loisirs, telle que rédigée.

Rés. 10-475  
Subvention  
activités  
reconnaissance

Attendu que la municipalité a reçu des demandes financières pour des activités reconnaissance des groupes suivants :

- Les employés municipaux (12);
- Les pompiers volontaires (24);
- Le comité permanent de la Famille (6);
- Le comité H2O (3);
- Le comité consultatif d'urbanisme (4);

Attendu que la municipalité a déjà versé, en 2010, une partie de la contribution financière auquel les pompiers ont droit (rés. #10-265) en vertu de la politique de

contribution financière pour les activités reconnaissance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent à chacun de ces groupes l'aide financière suivante :

Comité consultatif d'urbanisme : (4 membres X 20 \$ = 80 \$)

Employés municipaux : (12 personnes X 20 \$ = 240 \$)

Pompiers volontaires : ((24 – 15) X 20 \$ = 180 \$)

Comité permanent de la Famille : (6 membres X 40 \$ = 240 \$)

Comité H2O (3 membres X 40 \$ = 120 \$)

Rés. 10-476  
Aide finan-  
cière activité  
sociale

Attendu que dans le cadre des travaux de réfection de rues de l'Église et Trépanier, les employés municipaux se sont occupés de récupérer tous les métaux qui auparavant étaient laissés au soin de l'entrepreneur;

Attendu que cette initiative a permis à la municipalité de faire plus 1 200 \$ sur la vente des matériaux récupérés;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent encourager et remercier les employés qui ont à cœur les intérêts de la municipalité par le biais d'une initiative semblable;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux versent une partie du montant de la vente de matériaux, soit 400 \$, aux employés municipaux pour leur activité sociale.

Rés. 10-477  
Pacte rural  
Sept-Chutes

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport, daté du 3 décembre 2010, préparé par monsieur François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant la participation municipale à l'exploitation, à des fins récrétouristiques, du site des Sept-Chutes. Le montant de la participation municipale est de 37 533,50\$ dont 28 000 \$ sera payé à partir du montant accordé par le pacte rural.

Rés. 10-478  
Facture Lac  
3-Castors

Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. a soumis une facture de 1 160 \$ (58 hrs X 20 \$/l'h.) pour des travaux réalisés par les membres de l'Association durant les mois de septembre à novembre 2010;

Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien de la prise d'eau et à des travaux d'abaissement du Lac Plante pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture de 1 160 \$, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2010, à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #06-357.

Rés. 10-479 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Laurent Habel à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011.

Rés. 10-480 Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux maintiennent le point de services ouvert pour l'hiver et que l'entente avec monsieur Joël Bolduc est, par le fait même, prolongée pour l'hiver.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Vendredi : 12 h 00 à 16 h 00  
Samedi : 9 h 00 à 16 h 00

Période de questions La période de questions débute à 21 heures 05 et se termine à 21 heures 36.

Levée de l'assemblée à 21 heures 36

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.